

Pleins feux sur les IFRS

L'IASB publie un appel à commentaires à l'égard de la consultation sur son programme de travail

Table des matières

Introduction

Élaboration des normes d'information financière

Maintien des IFRS actuelles

Compréhension des besoins en matière d'information financière

Atteinte d'un équilibre

Les prochaines étapes

Annexe – Projets reportés et proposés

En bref

- La consultation sur le programme de travail est une amélioration importante du processus d'élaboration de l'IASB qui donnera à l'avenir aux parties prenantes l'occasion de fournir des commentaires sur un éventail de questions.
- L'IASB a identifié cinq aspects stratégiques de son travail sur l'élaboration des normes d'information financière et le maintien des IFRS actuelles et souhaite obtenir des commentaires sur le caractère approprié de ces cinq aspects et sur la manière dont ils doivent être équilibrés.
- L'IASB cherche aussi à recevoir des commentaires précis sur les projets qu'il devrait mettre de l'avant et l'ordre de priorité à privilégier.
- La période de consultation se termine le 30 novembre 2011.

Introduction

Le 26 juillet 2011, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié un appel à commentaires intitulé *Agenda Consultation 2011*, soit un document de consultation sur son programme de travail, dans lequel il indique ses priorités stratégiques futures et les aspects de l'information financière qui doivent être traités en priorité et améliorés. L'IASB est tenu d'effectuer une consultation sur son programme de travail une fois tous les trois ans en vertu des modifications apportées aux statuts de l'IFRS Foundation en 2010.

L'IASB a élaboré ses points de vue préliminaires sur les principaux aspects qui, selon lui, contribueront à façonner l'approche stratégique globale et la structure de son programme. La consultation sur le programme de travail divise les cinq aspects stratégiques en deux catégories, soit l'élaboration des normes d'information financière et le maintien des IFRS actuelles, qui occuperont l'IASB dans les prochaines années. L'IASB souhaite donc obtenir des commentaires sur le caractère approprié de ces catégories et la façon de les équilibrer.

Observation

La consultation sur le programme de travail de l'IASB montre que, pour la première fois de son histoire, l'IASB est en mesure d'évaluer son programme de manière exhaustive et critique. Par le passé, l'IASB a toujours été en mode réaction, traitant des enjeux découlant des directives de l'IOSCO, des problèmes résultant de la transition européenne en 2005, des questions de convergence avec les normalisateurs américains et du programme découlant de la crise financière. L'IASB peut maintenant établir son propre programme de travail en fonction des besoins de ses parties prenantes.

Pour d'autres renseignements utiles, consulter les sites Web suivants :

www.iasplus.com

www.DeloitteIFRS.ca/fr

Élaboration des normes d'information financière

L'IASB a identifié les trois aspects stratégiques suivants relatifs à l'élaboration des normes d'information financière :

- Accroître la cohérence des IFRS et améliorer l'utilité des rapports financiers en complétant la mise à jour du cadre conceptuel et en élaborant un cadre pour la présentation et les informations à fournir.
- Investir dans la recherche et préciser la vision de l'IASB quant à la forme future des états financiers, entre autres en explorant l'interaction des IFRS avec un cadre d'information financière intégré.
- Comblent les lacunes dans la littérature sur les IFRS en mettant en œuvre des projets de niveau normatif pour élaborer de nouvelles normes IFRS ou apporter des modifications aux IFRS actuelles.

Observation

L'IASB et le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis collaborent afin de réviser leurs cadres conceptuels; la première phase du projet a été terminée en 2010. L'élaboration d'un cadre pour la présentation et les informations à fournir qui s'inscrit dans le projet de cadre conceptuel se veut une réponse aux inquiétudes des parties prenantes à propos des obligations d'information excessives selon les IFRS.

Maintien des IFRS actuelles

L'IASB a identifié les deux aspects stratégiques suivants pour le maintien des IFRS actuelles :

- Obtenir une meilleure compréhension des problèmes opérationnels liés aux nouvelles IFRS et des modifications des IFRS en effectuant des révisions postérieures à leur mise en œuvre.
- Améliorer la cohérence et la qualité de l'application des IFRS en répondant aux besoins de mise en œuvre par l'utilisation d'améliorations ciblées et précises des IFRS (y compris la prise en compte de l'intégration des IFRS en langage XBRL).

Observation

En général, l'IASB effectuera des révisions deux ans après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions; ces révisions se concentreront sur les questions importantes qui étaient litigieuses pendant l'élaboration des IFRS ainsi que sur les coûts imprévus et les problèmes liés à la mise en œuvre qui ont été rencontrés. L'IASB s'est déjà engagé à commencer en 2011 une révision de l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, et la Phase II du projet relatif aux regroupements d'entreprises débutera en 2012. Les IFRS publiées récemment et celles qui seront publiées à la finalisation des projets majeurs seront ajoutées à la liste des IFRS qui devront faire l'objet de révisions postérieures à la mise en œuvre.

Compréhension des besoins en matière d'information financière

L'IASB cherche également à obtenir des commentaires sur la manière de prioriser les projets existants et les nouveaux projets potentiels. Dans le cadre de l'élaboration de son programme, l'IASB s'intéresse d'abord aux investisseurs, aux prêteurs et aux autres créanciers qui utilisent les états financiers préparés selon les IFRS, mais tient également compte des besoins et des intérêts différents des autres parties prenantes, y compris les préparateurs, les auditeurs et les autorités de réglementation. La consultation sur son programme de travail indique que l'IASB considérera les besoins régionaux, qui faisaient auparavant peu partie de ses préoccupations en raison d'autres priorités comme les pays en transition vers les IFRS, la convergence avec les PCGR des États-Unis et la crise financière mondiale.

La consultation sur le programme de travail de l'IASB reconnaît également que l'IASB doit tenir compte de ses propres contraintes sur le plan des ressources et de celles de ses parties prenantes afin de concevoir un programme réaliste.

L'IASB s'est déjà engagé à mettre en œuvre les activités et projets suivants :

- le projet sur le cadre conceptuel;
- les révisions postérieures à la mise en œuvre des IFRS;
- la révision aux trois ans des IFRS pour les PME (IFRS pour les petites et moyennes entités);
- l'investissement dans la recherche;
- des modifications mineures des IFRS.

Plusieurs projets qui avaient déjà été ajoutés au programme de l'IASB ont été reportés afin de traiter d'autres priorités. Vous trouverez une liste de ces projets ainsi que des suggestions de nouveaux projets dans la partie « Annexe » du présent bulletin. L'IASB souhaite obtenir des commentaires sur les projets auxquels la priorité devrait être accordée.

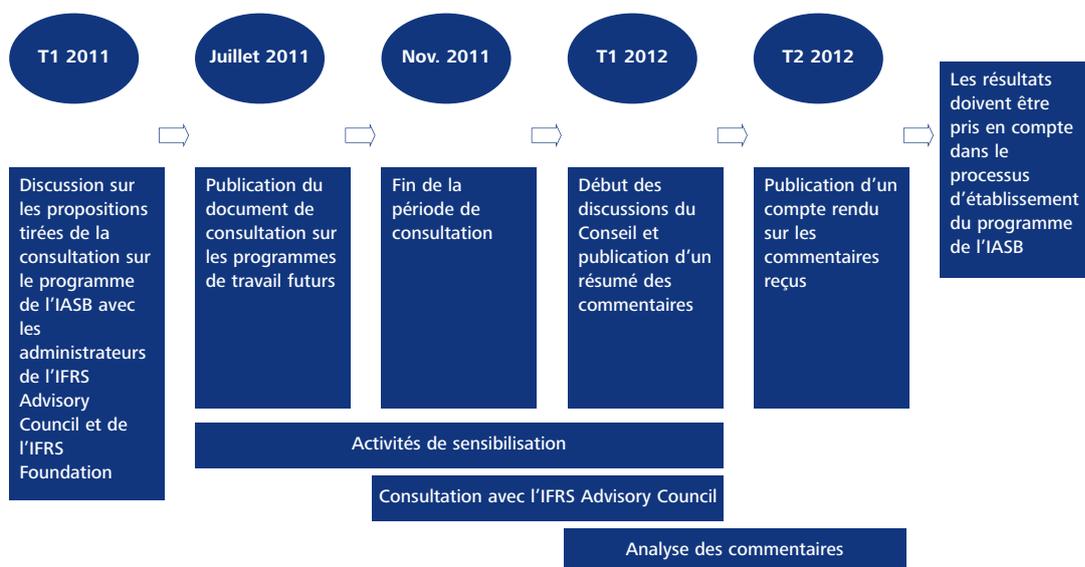
Atteinte d'un équilibre

L'IASB a identifié les critères suivants sur lesquels il se fondera pour déterminer la meilleure manière de répartir ses ressources et demande aux intéressés d'en tenir compte dans leur réponse à la consultation sur son programme de travail :

- la portée du projet;
- la complexité des questions et le niveau d'interrelation entre les questions;
- la quantité de travail déjà effectué;
- l'urgence de la question;
- la nature du travail.

Les prochaines étapes

La période de consultation se termine le 30 novembre 2011. Dans le cadre du processus d'établissement de son programme, l'IASB entreprendra des activités de sensibilisation additionnelles, par exemple la tenue de réunions publiques et la publication de sondages en ligne. Voici le calendrier de 2011 de l'IASB pour la consultation sur son programme de travail :



Annexe – Projets reportés et proposés

Le tableau ci-dessous indique les projets qui avaient déjà été ajoutés au programme de l'IASB mais qui ont été reportés, ainsi que les nouveaux projets suggérés à l'IASB par diverses parties prenantes. L'IASB sollicite l'opinion des parties prenantes sur les projets individuels qui devraient être traités en priorité.

	Éléments ajoutés au programme et reportés		
	Projets ayant fait l'objet d'une quantité de travail importante	Projets ayant fait l'objet d'une faible quantité de travail	Suggestion de projet
Agriculture, particulièrement les actifs biologiques producteurs			✓
Regroupements d'entreprises d'entités sous contrôle commun		✓	
Information financière par pays			✓
Taux d'actualisation			✓
Résultat par action	✓		
Droits d'émission de gaz à effet de serre	✓		
Comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence		✓	
Activités d'extraction			✓
Instruments financiers présentant des caractéristiques de capitaux propres	✓		
Présentation dans les états financiers – exclusion des autres éléments du résultat global	✓		
Écarts de conversion			✓
Subventions publiques		✓	
Impôt sur le résultat	✓		
Comptabilisation de l'inflation (amendements de l'IAS 29)			✓
Immobilisations incorporelles			✓
Information intermédiaire			✓
Opérations islamiques (conformes à la charia)			✓
Passifs – amendements à l'IAS 37	✓		
Autres éléments du résultat global		✓	
Avantages postérieurs à l'emploi (y compris les pensions)		✓	
Norme sur la présentation et les informations à fournir			✓
Activités à tarifs réglementés			✓
Paiement fondé sur des actions			✓

Personnes-ressources

Bureau mondial des IFRS

Leader mondial IFRS – Clients et marchés

Joel Osnoss
ifrsglobalofficeuk@deloitte.co.uk

Leader mondial IFRS – Questions techniques

Veronica Poole
ifrsglobalofficeuk@deloitte.co.uk

Leader mondial IFRS – Communications

Randall Sogoloff
ifrsglobalofficeuk@deloitte.co.uk

Centres d'excellence des IFRS

Amérique

États-Unis

Robert Uhl

iasplusamericas@deloitte.com

Canada

Robert Lefrançois

iasplus@deloitte.ca

Argentine

Fermin del Valle

iasplus-LATCO@deloitte.com

Asie-Pacifique

Chine

Stephen Taylor

iasplus@deloitte.com.hk

Australie

Bruce Porter

iasplus@deloitte.com.au

Japon

Shinya Iwasaki

iasplus-tokyo@tohmatu.co.jp

Singapour

Shariq Barmaky

iasplus-sg@deloitte.com

Europe-Afrique

Belgique

Laurent Boxus

BEIFRSBelgium@deloitte.com

Danemark

Jan Peter Larsen

dk_iasplus@deloitte.dk

Allemagne

Andreas Barckow

iasplus@deloitte.de

Afrique du Sud

Graeme Berry

iasplus@deloitte.co.za

Royaume-Uni

Elizabeth Chrispin

iasplus@deloitte.co.uk

Espagne

Cleber Custodio

iasplus@deloitte.es

Russie

Michael Raikhman

iasplus@deloitte.ru

France

Laurence Rivat

iasplus@deloitte.fr

Pays-Bas

Ralph ter Hoeven

iasplus@deloitte.nl

La marque Deloitte désigne une ou plusieurs entités de Deloitte Touche Tohmatsu, une Verein (association) suisse, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, voir www.deloitte.com/about.

Profil mondial de Deloitte

Deloitte offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers à de nombreuses entreprises du secteur privé et public. Grâce à son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 140 pays, Deloitte offre des compétences de renommée mondiale et un savoir-faire poussé à l'échelle locale en vue d'aider ses clients à réussir dans toutes les régions où ils exercent leurs activités. Les professionnels de Deloitte, dont le nombre est estimé à 169 000, s'engagent à devenir la norme en matière d'excellence.

Les renseignements contenus dans la présente publication sont d'ordre général. Deloitte Touche Tohmatsu, ses cabinets membres et leurs sociétés affiliées ne fournissent aucun conseil ou service dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, du placement, du droit, de la fiscalité ni aucun autre conseil ou service professionnel au moyen de la présente publication. Ce document ne remplace pas les services ou conseils professionnels et ne devrait pas être utilisé pour prendre des décisions ou mettre en œuvre des mesures susceptibles d'avoir une incidence sur vos finances ou votre entreprise. Avant de prendre des décisions ou des mesures qui peuvent avoir une incidence sur votre entreprise ou sur vos finances, vous devriez consulter un conseiller professionnel reconnu.

Ni Deloitte Touche Tohmatsu, ni aucun de ses cabinets membres ou leurs sociétés affiliées respectives, ne pourront être tenus responsables à l'égard de toute perte que pourrait subir une personne qui se fie à cette publication.

© 2011 Deloitte Touche Tohmatsu

Conçu et produit par The Creative Studio à Deloitte, Londres.